

ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS DOSSIER D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS

Remplir en majuscules d'imprimerie

NOM / PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

EMS CHOISIE(S)¹ : _____

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TÉLÉPHONES : (1) _____ (2) _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant :

- > autorise mon enfant à participer à/aux EMS susmentionnée(s) ;
- > déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche ;
- > déclare avoir pris connaissance et signé le « Règlement intérieur des EMS » (voir p.3) ;
- > autorise le responsable de l'encadrement à faire appel, le cas échéant, aux services médicaux.

Votre enfant sera susceptible d'être photographié ou filmé pour les diffusions et/ou les publications de la Ville de Wattlelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié ou filmé, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au Service des Sports lors de l'inscription.

Date et signature du responsable

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES SPORTS						
TARIF	A	B	C	D	E	Cachet
RÉF. CRÉNEAU(X)	VISA ÉDUCATEUR(S)					

¹ Voir p. 4 la ou les EMS choisies selon conditions d'accès

ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTIONS

Du 10 au 12 septembre 2019

Salle Jean Jaurès, rue Jean Jaurès

De **8h30** à **17h00** sans interruption

Inscriptions dans la limite des places disponibles.

Après la semaine d'inscription, contacter le Service des Sports pour vérifier les disponibilités.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DU DOSSIER

Seuls les dossiers complets seront pris en compte :

- > Dossier d'inscription dûment rempli, visé par l'éducateur ;
- > Photocopie du contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'enfant ;
- > Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins d'un an ;
- > Dernier avis d'imposition du foyer ;
- > Paiement par chèque ou espèces (faire l'appoint).

TARIFICATION

Le tarif annuel dépend des revenus du foyer. Selon l'avis d'imposition, le quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence du foyer par le nombre de parts.

Tarif	Quotient	Montant de l'inscription
A	0 - 3 000	8 €
B	3 001 - 6 000	15 €
C	6 001 - 9 000	30 €
D	Supérieur à 9001	45 €
E	Extérieurs à Wattrelos	90 €

**LE « PASS'SPORT » PERMET À UN ENFANT DE S'INSCRIRE À PLUSIEURS EMS
EN NE PAYANT QU'UNE SEULE INSCRIPTION ANNUELLE.**

INFORMATIONS

Service des Sports
Ville de WATTRELOS
Hôtel de Ville 3^{ème} étage
03.20.81.64.86
administratifs-sports@ville-wattrelos.fr

ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions d'inscription

Chaque École Municipale des Sports (EMS) possède ses propres conditions d'accès (âge, niveau minimum)². Seuls les enfants répondant aux conditions de l'EMS visée et ayant déposé un dossier d'inscription complet pourront participer aux séances.

Tarification et remboursements

Les tarifs sont fixés par délibération au Conseil Municipal. **Le paiement est exigé à l'inscription.**

Les remboursements ne sont possibles qu'en cas de force majeure selon la liste ci-définie et sur présentation des justificatifs correspondants : déménagement, mutation professionnelle, incapacité physique occasionnant un arrêt de l'activité d'au moins trois mois, fermeture de l'école municipale.

Participation et comportement

L'enfant s'engage à participer régulièrement aux activités de(s) EMS choisie(s). Les parents seront tenus informés en cas d'absences non justifiées répétitives.

L'enfant inscrit devra venir avec une tenue adaptée à la pratique, faire preuve d'écoute, **suivre les règles de sécurité et de vie collective fixées par l'éducateur**. En cas de problème disciplinaire, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de renvoyer l'enfant après en avoir informé les parents.

Accueil et responsabilités

L'arrivée de l'enfant sur le lieu de pratique et son départ s'effectuent sous la responsabilité du représentant légal.

En dehors des horaires d'activité³, l'enfant n'est pas sous la responsabilité du Service Municipal des Sports.

En cas de retard trop important, l'enfant pourra se voir refuser l'accès ou la participation à la séance.

Modification du programme

Les EMS ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires de la zone B.

Le Service des Sports se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier le programme d'activités selon les conditions et capacité d'organisation.

² Voir ci-après « EMS 2019/2020 : Activités proposées »

³ Idem

ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET CONDITIONS D'ACCÈS

ACTIVITÉS	ANNÉES DE NAISSANCE	JOUR	CRÉNEAUX	LIEUX
Athlétisme	2009 - 2012	Lundi	17h à 18h	Salle Pierre de Coubertin
Basket	2009 - 2010 2011 - 2012	Mercredi	9h à 10h15 10h30 à 11h45	Salle Pierre de Coubertin
Cyclisme	2008 - 2011	Mercredi	9h30 à 11h30	Centre d'Hébergement
Escrime	2011 - 2012	Lundi	17h15 à 18h30	Salle d'armes de la Cité des Sports
	2011 - 2012 2008 - 2010	Mercredi	13h45 à 15h00 15h15 à 16h30	
	2011 - 2012	Jeudi	17h00 à 18h15	
Handball	2009 - 2010 2011 - 2012	Mercredi	9h à 10h15 10h30 à 11h45	Complexe Sportif Alain Savary
Multi-Activités	2009 - 2012	Jeudi	17h à 18h	Salle Pierre de Coubertin
Multisports collectifs	2009 - 2010 2011 - 2012	Mercredi	9h à 10h15 10h30 à 11h45	Salle Coubertin en début de saison Salle Provo dès réouverture
Sports combinés	2007 - 2008	Mercredi	14h à 16h	Rendez-vous au Centre d'Hébergement
Éveil à la Motricité	2014	Mercredi	9h30 à 10h30 10h45 à 11h45	Cité des Sports
Tennis	2012 - 2014	Mercredi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h 13h à 14h 14h à 15h 15h à 16h	Complexe Sportif Alain Savary

ADRESSE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Salle Pierre de Coubertin :

Rue du Beau Saule

Salle Victor Provo :

Rue Jean Castel

Cité des Sports :

Rue A. Prouvost

Complexe Sportif Alain Savary :

Rue A. Savary

Centre d'hébergement :

Rue Jean Jaurès